

Dieu et César

29^e dimanche A – Mt 22,15-21

Frères et Sœurs,

Le Christ n'est pas tombé dans le piège. Accepter de payer l'impôt à Rome, c'était faire allégeance à l'empereur Tibère, fils de l'empereur Auguste proclamé Dieu, comme il était écrit sur les pièces de monnaie. Accepter de payer l'impôt, c'était donc trahir le Dieu d'Israël qui est le seul véritable Dieu, comme l'a rappelé Isaïe dans la première lecture. Mais, d'un autre côté, refuser de payer l'impôt à Rome, c'était passer pour un rebelle à l'occupation impériale.

Or, Jésus n'est pas tombé dans le piège. Il ne s'est pas laissé prendre au cas de conscience qui lui était imposé par les hérوديens, représentants de l'empereur, et par les pharisiens, représentants d'Israël. Et au lieu de répondre en disant « oui » ou « non », au lieu de se positionner pour ou contre l'impôt à César, il s'est placé sur le fond de la question avec cette célèbre formule : « Rendez à César – c'est-à-dire à l'empereur – ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » Cette formule revient à dire que César n'est pas Dieu. Cette déclaration revient à contester ce que prétendent les pièces de monnaie à l'effigie de l'empereur Auguste. Non, le pouvoir impérial n'est pas divin, même s'il peut avoir tendance à se prendre pour Dieu. Et c'est contre une telle tendance de fond que Jésus réagit, en digne fils d'Israël qu'il est.

Le pouvoir politique de l'Etat n'est qu'un pouvoir de ce monde, une créature qui a son autonomie et son domaine de compétence, mais une créature qui est sans cesse appelée à se convertir pour demeurer dans les voies de Dieu, c'est-à-dire dans la recherche de la justice et de la paix, dans le respect de la dignité des personnes et des peuples.

Aujourd'hui comme hier, il est tentant de diviniser l'Etat, le pouvoir politique, la force publique, et de tout attendre de cet empereur : le travail, la croissance, la prospérité, la sécurité, la réussite sociale et tant d'autres choses. Et beaucoup se désolent à l'idée que l'Etat n'est pas assez puissant, alors même qu'ils critiquent abondamment ses représentants. Mais l'évangile nous dit que l'Etat n'est pas tout-puissant, et qu'il n'est pas Dieu. Et en demandant à l'Etat ou à César de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, le Christ demande aux autorités publiques de respecter les droits de Dieu dans l'homme et dans la société, de reconnaître ce qui est sacré dans l'homme et que l'Etat ne peut pas s'approprier.

Toujours la tentation est grande pour le pouvoir politique de passer de la gestion légitime de la vie publique à une certaine forme de pression sur les libertés ou sur les consciences, avec un degré variable de calcul et de coercition selon qu'on se veut plus ou moins démocratique. Dans ces conditions, la foi judéo-chrétienne au Dieu unique intervient tôt ou tard comme une instance de discernement et de résistance.

Comme l'écrivait le cardinal André Vingt-Trois qui était rompu au débat sur les questions éthiques : « Chacun doit un jour ou l'autre se demander : 'si je suis chrétien... jusqu'où puis-je aller dans la soumission aux normes collectives ? Dois-je accepter que le dimanche ne soit plus le Jour du Seigneur, même si pour cette trahison je suis payé plus cher... Dois-je accepter que l'être humain soit mis en vente sur internet, par morceaux, pour le bénéfice de ceux qui ont les moyens de se soigner... Dois-je accepter que n'importe quelle union entre un homme et une femme, entre deux hommes ou entre deux femmes soit considérée comme la forme

normale d'une famille ?... jusqu'où ma foi m'appelle-t-elle à entrer en contestation et en rupture avec les idées correctement répandues et généralement admises ? »

Frères et Sœurs, l'existence de Dieu ne relève pas du vote démocratique. Le respect qu'on rend à Dieu, la vérité sur l'homme, le fondement de la communauté humaine, tout cela ne relève pas des majorités parlementaires. Et les racines de l'être humain n'appartiennent pas au César législateur, mais au Dieu créateur unique et transcendant. Pourtant, nous le savons assez aujourd'hui, les propositions de lois sur la conception et la gestation de la vie à naître, aussi bien que sur son élimination, n'en finissent pas de porter atteinte aux droits de l'enfant, et d'offenser sa dignité personnelle qui est créée à l'image et à la ressemblance du Dieu unique et transcendant.

Or, qu'on le veuille ou non, c'est en union étroite avec ce Dieu-là que s'est tissée l'histoire de notre pays de France. Nos racines chrétiennes le rappellent en permanence, par nos églises et par nos cathédrales, par l'amour du prochain et le souci des pauvres, hérités des siècles et des saints qui ont forgé notre passé. Nous ne sommes pas les enfants d'une civilisation sans Dieu. Et nos racines chrétiennes sont devenues aujourd'hui un rempart contre la déstructuration de notre histoire, la dénaturation de la famille et le remodelage de l'humanité.

La tentation est grande pour la puissance publique d'invoquer le pluralisme religieux dans lequel nous vivons pour neutraliser en quelque sorte la présence et la vigueur de notre héritage chrétien. Mais une laïcité qui se veut juste et respectueuse ne peut pas se contenter de traiter les différentes religions de la même manière sous prétexte de n'en favoriser aucune. Ce serait manquer de mémoire et saper l'identité qu'on prétendrait construire.

A cet égard, le pape François, dans sa toute récente encyclique sur la fraternité, parle de la perte du sens de l'histoire, et de cette déconstruction qui prétend tout construire à partir de zéro (FT 13). Et, en citant le cardinal HENRIQUEZ, archevêque de Santiago du Chili, il ajoute ceci : « les peuples qui aliènent leurs traditions et qui tolèrent qu'on leur arrache leur âme perdent, avec leur identité spirituelle, leur consistance morale et leur indépendance » (FT 14).

Bien entendu, Frères et Sœurs, l'Etat laïc où nous sommes doit intégrer dans la paix civile toute la contribution du judaïsme à la culture française. Il doit prendre sérieusement en compte le taux de pratique élevé dans plusieurs milieux musulmans. Dans tous les cas, il doit aider l'Eglise, la Synagogue et la Mosquée à former leurs cadres et leurs fidèles d'une manière digne et sereine qui promeuve la cohésion de la société. Mais il reste que l'histoire de la France est inséparable du catholicisme romain, et qu'avec l'Europe entière ses racines sont chrétiennes, et que ces racines n'appartiennent pas à César mais à Dieu. En ce sens, la liberté qui nous vient du Christ nous appelle à exercer notre jugement de conscience envers les idéologies qui peuvent dominer nos dirigeants, tout en gardant l'espérance que, parmi les responsables publics ou les personnes ordinaires qui se dévouent au service de leurs concitoyens, il y ait toujours des hommes et des femmes qui témoignent que la grandeur de l'homme va au-delà des intérêts partisans, des calculs et des besoins.

Rendons à César le droit et la responsabilité de promouvoir le bien commun. Mais rendons à Dieu le droit de dire la vérité sur l'homme et de garder vifs en son cœur l'amour fraternel et l'espérance de la vie éternelle. Alors l'évangile n'aura pas été transmis en vain à nos pères. Nous-mêmes nous le transmettrons aux jeunes générations, comme vont le montrer maintenant le baptême d'Ophélie et sa première communion avec celle de Julien et d'Olivier. Dieu exauce déjà notre prière. Et il l'exaucera encore, pour notre joie, et pour la joie du monde. Amen.

Père Patrick Faure